

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Christian Grobet, Souhail Mouhanna, Rémy Pagani, Pierre Vanek, Nicole Lavanchy, Anita Cuénod, Marie-Paule Blanchard-Queloz et René Ecuyer

Date de dépôt: 26 novembre 2002

Messagerie

Proposition de motion pour une véritable concertation sur la rénovation de logements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à mettre sur pied un groupe de travail tripartite (DAEL, représentants des locataires et représentants des propriétaires) afin de dresser la liste des logements vides (inoccupés) et d'analyser lesquels pourraient bénéficier des aides actuelles à la rénovation (subventions HLM, bonus à la rénovation, aide à la restauration, aide fédérale).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les milieux immobiliers, qui ont soutenu la loi modifiant la LDTR, rejetée par le peuple genevois le 24 novembre 2002, ont allégué que 400 logements auraient pu être rénovés et mis sur le marché si leur proposition de loi avait été adoptée.

Ces milieux n'ont donné aucune indication sur les logements qui auraient pu être rénovés sur la base de cette loi. Le Comité Droits des locataires, qui a lancé le référendum contre cette modification, leur a demandé de communiquer la liste de ces logements, si tant est qu'elle existe.

Les auteurs de la présente motion en doutent, mais considèrent qu'en dehors des actions de propagande électorale il s'agit de connaître concrètement où sont localisés les logements inoccupés qui pourraient faire l'objet de rénovations en utilisant les moyens qui existent déjà, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les loyers. Il s'agit – outre les subventions HLM qui ont été octroyées pour d'importantes opérations de rénovation comme celle en cours dans le quartier de Saint-Gervais – du bonus à la rénovation, qu'il s'agit de réactiver, de la nouvelle aide à la rénovation et de l'aide fédérale.

Au bénéfice de ces explications, nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés, que vous réserverez un bon accueil à la présente motion.